



L'offre de formation professionnelle continue

Toute personne qui réalise des prestations de formation professionnelle continue doit déposer une déclaration initiale d'activité en préfecture et transmettre tous les ans un Bilan Pédagogique et Financier (BPF) auprès de la DIECCTE. Cette déclaration est obligatoire pour être exonéré de TVA.

Sont concernés tous les prestataires de formation, personnes physiques ou morales, qui forment des salariés, demandeurs d'emploi ou travailleurs indépendants dans le cadre de leur activité professionnelle (y compris pour la réalisation de bilans de compétences ou de validation des acquis de l'expérience).

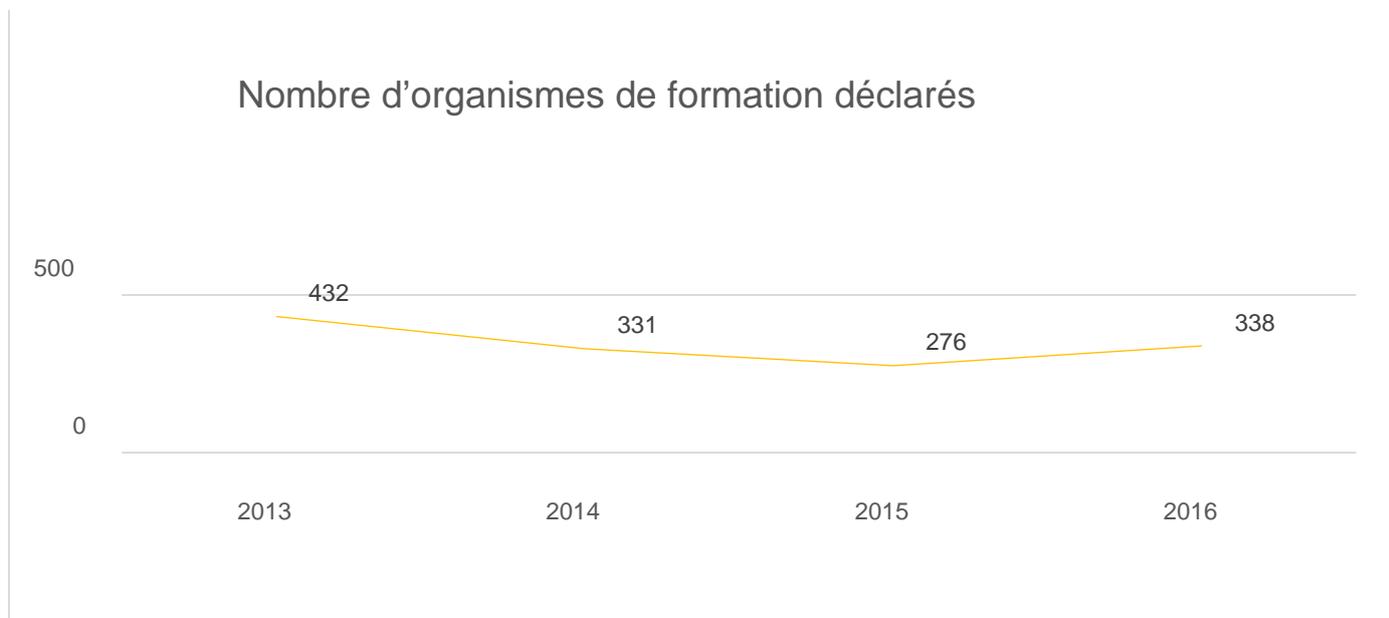
Après la déclaration de création, le prestataire de formation doit établir un bilan pédagogique et financier (BPF) retraçant son activité de l'année précédente avant le 30 avril de chaque année.

Les données issues des bilan pédagogiques et financiers retracent l'activité des prestataires de formation professionnelle, ils renseignent sur :

- Les caractéristiques de organismes de formation :
 - o Statuts,
 - o Ancienneté,
 - o Origine des produits...
- L'activité de formation des organismes :
 - o Volume d'heures dispensées,
 - o Nombre et statuts des stagiaires formés,
 - o Spécialités de formation offertes...
- Le statut des formateurs.

Les informations qui suivent sont donc déclaratives et partielles (tous les organismes ne transmettent pas leurs bilans).

Sur la période 2013-2016, le nombre d'organismes de formation déclaré évolue négativement



On passe de 432 organismes de formation déclarés à 338.

Quasiment tous les types de statuts sont concernés, mais c'est le nombre de travailleurs indépendants déclarés qui évolue le plus fortement à la baisse.

Cependant au 31 décembre 2016, 338 organismes de formation sont recensés. Ce nombre est en augmentation de 14% par rapport à 2015.

Activité des organismes de formation :

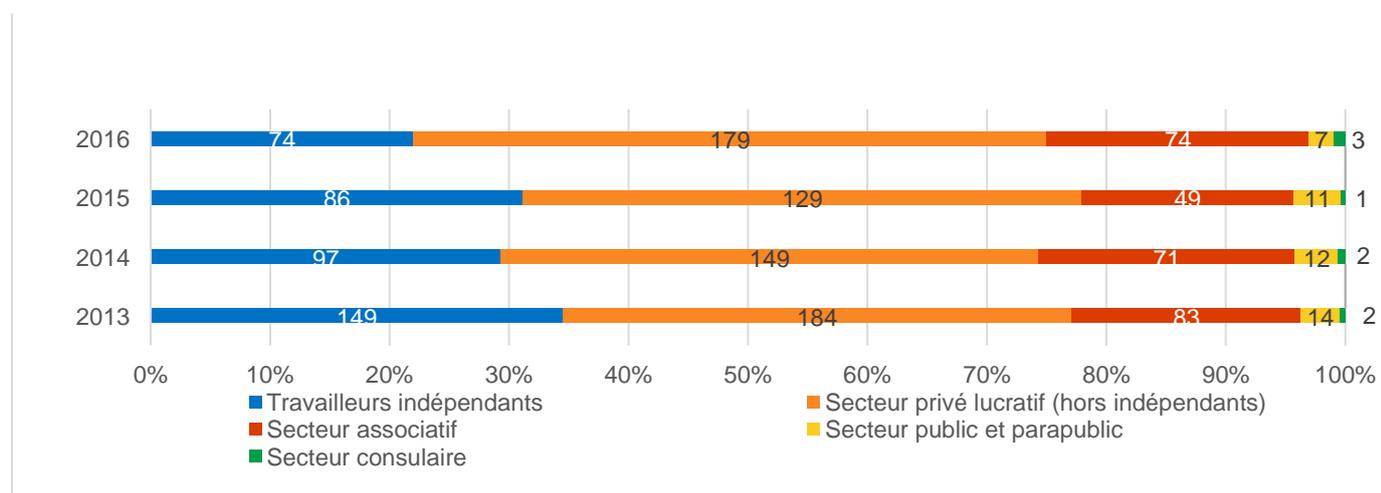
En 2016 :

- 338 organismes ayant leur siège en Martinique ont transmis, un bilan pédagogique et financier (BPF) au service régional de contrôle de la Dieccte pour rendre compte de leur activité. Parmi eux, 315 ont exercé une activité de formation professionnelle continue et 15 ont fait état d'un bilan néant. 50 organismes n'ont pas transmis leur bilan.
- Ces chiffres sont meilleurs que l'année précédente (respectivement de 279 bilans transmis, 9 néant, 137 non transmis). Cette augmentation peut s'expliquer par la campagne de relance réalisée par le service en fin d'année.

Au 30 novembre 2017 :

- **La majorité des organismes déclarent avoir une activité non exclusivement réservée à la formation.** Seuls 73 organismes sur 435 déclarent une activité dédiée à 100% à la formation. Dans ce cas, la formation représente de 1 à 49 % du chiffre d'affaires pour 41% d'entre eux.
- Si le secteur de la formation semble plutôt atomisé, les plus gros organismes concentrent néanmoins une part importante de l'activité : **6% des organismes concentrent plus de 50% du chiffre d'affaires du secteur.**

Répartition des Organismes de Formation déclarés au 31 décembre de l'année



97% des organismes de formation relevaient du secteur privé :

- Organisme privé à but lucratif (53 %)
- Travailleurs indépendants (22%)
- Associations (22%)
- Travailleurs indépendants (22%)

Les autres (3%) sont du secteur public et parapublic (2%) et du secteur consulaire (1%).

Dans la prochaine Newsletter, nous reviendrons en détail sur le Chiffre d'affaires et le financement des organismes de formation.